



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

General Purpose Economy Dust Remover

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	General Purpose Economy Dust Remover
Numéro du produit	MCC-DST147
Numéro CAS	68476-85-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien.
Utilisations déconseillées	Réservé aux installations industrielles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	MICROCARE EUROPE BVBA VEKESTRAAT 29 B11 INDUSTRIEZONE 'T SAS 1910 KAMPENHOUT, Belgium Phone +32.2.251.95.05 Fax +32.2.400.96.39 EuroSales@MicroCare.com
Fabricant	MICROCARE U.K. LTD SEVEN HILLS BUSINESS CENTRE SOUTH STREET, MORLEY LEEDS, WEST YORKSHIRE, UK LS27 8AT Tel: +44 (0) 113 3609019 mcceurope@microcare.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	INFOTRAC 0 805 08 90 17 (FRANCE) 1-352-323-3500 (from anywhere in the world)
--------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



General Purpose Economy Dust Remover

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P251 Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. RCH001a Réserve aux installations industrielles.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Indications sur les composants	CAS 68476-85-7 Gaz de pétrole - car la substance contient moins de 0,1% p / p 1,3 Butadiène, la classification harmonisée complète concernant Muta. 1B H340 et Carc. 1A H350 Ne s'applique pas.
---------------------------------------	--

Composition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Difficulté à respirer.

General Purpose Economy Dust Remover

Ingestion	Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Evacuer la zone. Le produit augmente le risque d'incendie et peut accélérer la combustion. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

General Purpose Economy Dust Remover

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Réservé aux installations industrielles. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Tenir éloigné des aliments et boissons. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

General Purpose Economy Dust Remover

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 to -2°C @ 1013 hPa
Point d'éclair	< -60°C
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.4 %(V) Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 10.9 %(V)
Pression de vapeur	590-1760 kPa @ 45°C
Densité de vapeur	1.5
Densité relative	500 - 510 kg/m ³ @ 15°C
Densité apparente	Non disponible.
Solubilité(s)	Non disponible.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	365°C

General Purpose Economy Dust Remover

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - cutanée

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 20,0
vapeurs mg/l)

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Sensibilisation cutanée

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Résumé CAS 68476-85-7 Gaz de pétrole - car la substance contient moins de 0,1% p / p 1,3 Butadiène, la classification harmonisée complète concernant Muta. 1B H340 et Carc. 1A H350
Ne s'applique pas.

Cancérogénicité

Résumé Aucun composant de ce produit présent à un niveau supérieur ou égal à 0,1% n'est identifié comme agent cancérogène probable, possible ou connu pour l'homme par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction

Résumé Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Résumé Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Résumé Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Résumé Pas de données de test particulières disponibles.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.

Contact cutané

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

General Purpose Economy Dust Remover

Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité La toxicité aquatique est improbable. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique.

toxicité aquatique aiguë

Résumé Non disponible.

toxicité aquatique chronique

Résumé Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas rejeter dans une zone mal ventilée car l'accumulation de gaz ou de vapeurs peut être dangereuse.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

Nom d'expédition (IMDG) UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

General Purpose Economy Dust Remover

Nom d'expédition (ICAO) UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Aerosol Dispensers Regulations 2009 (SI 2009 No. 2824).

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.
Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 03/06/2021

Révision 7

Remplace la date 08/07/2019

Numéro de FDS AEROSOL - DST147

Mentions de danger dans leur intégralité H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.